MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ACADÉMIE DE LILLE

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SÉRIE GÉNÉRALE AVEC LA MENTION TRÈS BIEN

Délivré à M. TERNEL Lucas Sébastien Baptiste

Né le 10 janvier 2006, à ARRAS (62)

Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 06 juillet 2021 par le président du jury.

La rectrice de l'académie de LILLE



Signature du titulaire :

N° 20210204689711700001





CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE – PSC1

Lille, le 11-03-2024

- , Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile;
- * Vu la décision d'agrément n° PSC1 1207 D 75 délivrée le 12 juillet 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de ni-veau 1 » ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au Recteur de l'académie de Lille, en date du 18 août 2023
- Vu le procès-verbal de formation n° 2024 09 PSC1 00333, établi en date du 26-02-2024.

La Rectrice de l'académie de Lille, déclarant que

M. Lucas TERNEL , né(e) le 10-01-2006 à ARRAS (PAS-DE-CALAIS)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé délivre à M. Lucas TERNEL le présent certificat de compétences.

Mme CABUIL Valérie

